

Demande de reproduction

Veillez remplir un formulaire par fonds d'archives et l'envoyer à :
repro-cegesoma@arch.be

Identification du demandeur

Nom, prénom :

Adresse complète :

Téléphone :

N° de TVA (le cas échéant) :

Adresse de facturation *(si différente)*

Nom, prénom :

Adresse complète :

Téléphone :

N° de TVA (le cas échéant) :

Identification des documents à numériser

Reproduction de fonds d'archives

N° d'identification du fonds :

Nom du fonds :

Numéro du / des article(s) :

Le cas échéant, précisez les pages ou les parties du document à numériser :

Reproduction de photos

Numéro de la / des photos :

Reproduction de sources sonores

Référence de la / des sources sonores :

Utilisation des reproductions

Pour un usage privé

Pour une publication imprimée ou numérique

Titre de la publication :

Auteur(s) :

Éditeur :

Date de parution :

Tirage :

Pour une exposition, émission, film ou reportage
(télé, radio, multimédia, site web ou cinéma)

Titre :

Auteur(s) :

Producteur :

Date de diffusion :

Remarques relatives à l'utilisation des reproductions

- Toute reproduction doit être accompagnée de la mention **“Collection Cegesoma – Archives de l’État (DO4)”**.
- Par ailleurs, le demandeur est dans **l’obligation d’envoyer gratuitement un exemplaire** (par langue publiée) au Cegesoma (Square de l’Aviation 29, 1070 Bruxelles).
- Enfin, le demandeur s’engage à respecter **la législation** la plus récente en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel.

Spécificités de la numérisation

- **Dans le cas où les documents ont déjà été numérisés**, et si aucune demande spécifique n'est faite, ceux-ci sont envoyés dans les formats suivants :

- PDF, 300 dpi, niveau de gris ou couleur pour les fonds d'archives
- JPG, 300 dpi, niveau de gris ou couleur pour les photos
- MP3 pour les sources sonores

- **Dans le cas où les documents n'ont pas encore été numérisés** (ou en cas de demande spécifique pour une nouvelle numérisation), les documents seront fournis dans les formats indiqués ci-dessus. **Veillez préciser** si d'autres caractéristiques sont souhaitées, telles que résolution (maximum 600 dpi), format (tif/jpg/pdf/mp3/flac/wav), couleur ou niveau de gris :

!/! Veuillez noter que certaines photos historiques peuvent contenir des imperfections qui restent visibles même en haute résolution. Si vous souhaitez vous assurer de la qualité de certaines photos avant de passer commande, vous avez toujours la possibilité de prendre rendez-vous dans notre salle de lecture afin de visualiser les copies numériques en haute résolution.

Dispositions particulières concernant les demandes de reproduction d'archives photographiques

Le devis qui est envoyé après réception du bon de commande précise pour chaque photo son statut en terme de droit d'auteur.

Dans le cas où le CegeSoma ne détient pas les droits, les dispositions suivantes s'appliquent :

- **Si les ayants droit sont connus et qu'un accord a été conclu avec le CegeSoma**, un droit d'auteur peut être demandé en plus de la redevance d'utilisation. Celui-ci varie en fonction des dispositions de l'accord. Dans certains cas, le demandeur sera tenu d'effectuer lui-même les démarches nécessaires auprès des personnes concernées et d'en apporter la preuve écrite au CegeSoma avant toute transmission des photos.
- **Si les ayants droit ou les auteurs sont connus mais qu'aucun accord n'a été conclu avec le CegeSoma**, celui-ci s'octroie le droit de refuser la copie des photos.
- **Si les ayants droit ne sont pas connus ou que la provenance de la photo est totalement inconnue**, la mention « droits réservés » sera ajoutée à la reproduction et la phrase suivante sera publiée en début ou fin d'ouvrage : « Malgré toutes les démarches entreprises, l'auteur de cet ouvrage/le réalisateur de ce film n'a pas pu retrouver l'origine de certaines photographies. S'ils se reconnaissent, les ayants droit de ces photos peuvent prendre contact avec + coordonnées de l'éditeur/du producteur ». Dans ce cas, l'éditeur/le producteur sera seul responsable de la publication des photos.

Autres dispositions

- Après réception du bon de commande, un devis basé sur les tarifs des Archives de l'État (<https://www.arch.be/docs/tarifs.pdf>) vous est envoyé par mail.
- Le délai pour l'envoi des reproductions peut s'élever à plusieurs jours en fonction du nombre de pages demandées et du personnel disponible.
- Les reproductions sont envoyées par mail ou via un lien de téléchargement en fonction du poids des fichiers.

Date :

Signature :